

DEPARTEMENT DE L'AUBE

Arrondissement de
Troyes

**MAIRIE DE
SAINT-POUANGE**

10120



REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

Arrêté municipal n° 2026_48

**Arrêté portant délégation de signature à
Mme ARTIGUE Marie-Chantal en matière
d'établissement des listes électorales**

Le maire de la commune de Saint-Pouange,

Vu l'article L. 2122-19 du code général des collectivités territoriales,

Vu le code électoral, et notamment l'article L. 18,

Vu l'instruction du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires,

Vu le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire,

ARRÊTE :

Article 1^{er}. - Délégation de signature est donnée, sous la surveillance et la responsabilité de M. le maire, à Mme ARTIGUE Marie-Chantal, rédacteur principal de 1^{ère} classe, ayant les fonctions de secrétaire générale de mairie, pour statuer sur les demandes d'inscription et les radiations.

Article 2. - Mme ARTIGUE Marie-Chantal est habilitée à avoir accès, dans la limite du besoin d'en connaître, aux données à caractère personnel et aux informations enregistrées dans le système de gestion du répertoire électoral unique.

Article 3. - La signature par Mme ARTIGUE Marie-Chantal des décisions relevant de la délégation définie à l'article 1^{er} du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante : « par délégation du maire ».

Article 4. – Cet arrêté annule et remplace l'arrêté n° 2021-10 du 10 février 2021.

Article 4. - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Chalons en Champagne dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 5. - Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée et copie en sera adressée à M. le préfet de l'Aube.

Olivier DUQUESNOY
2026.05.21 16:46:01 +0200
Ref:11031200-16631873-1-D
Signature numérique
le Maire

OLIVIER DUQUESNOY